

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 39629 du 5 juin 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général des organismes centraux – branche « secrétariat »**

NOR : INTJ1814690S

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense ;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du
Gouvernement ;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de
gendarmerie ;
Vu la décision n° 93175 du 1^{er} décembre 2017 (NOR : INTJ1727078S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} juillet 2018 :

Paquot Lionel NIGEND : 185 187 NLS : 8 035 061

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} juillet 2018 :

Saddy Bernard NIGEND : 214 306 NLS : 8 064 027

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 juin 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :

*Le colonel, adjoint au sous-directeur
de la gestion du personnel,*

L. BITOUZET